

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF

Séance du 6 avril 2010

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 10 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel -
INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît - MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal –
SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : GEOFFROY Valérie (excusée)

Convocation du 29 mars 2010

1. Choix d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire M. JOCHMANN Gilbert

2. Lecture et signature du précédent procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du 26 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

3. Compte de gestion de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du compte de gestion du **Budget principal** présenté par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009,
- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion 2009 avec le compte administratif,

➤ DECLARE que le compte de gestion du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

4. Compte administratif 2009 du « Budget Principal »

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 du « Budget principal » se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	70 793,35
Recettes de fonctionnement	175 593,62
Excédent de fonctionnement	104 800,27
Dépenses d'investissement	47 670,06
Recettes d'investissement	34 427,59
Déficit d'investissement	13 242,47
Excédent global de clôture	91 557,80

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de M. Patrick OSTER, et après que le Maire se soit retiré de la salle du conseil, approuvent le Compte Administratifs 2009 du « Budget principal ».

(Vote : Pour : 9 voix - Abstention : 1)

5. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le Compte Administratif du « Budget Principal » de l'exercice 2009, le 6 avril 2010
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget mentionné ci-dessus,
- constatant que le Compte Administratif du « Budget principal » présente :
un excédent de fonctionnement de 104 800,27 €
un déficit d'investissement de 13 242,47 €

DECIDE :

- d'affecter le résultat comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 13 243,00 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002)..... : 91 557,27 €

(Approuvé à l'unanimité)

6. Budget primitif principal de 2010

Le Budget Primitif Principal de 2010 présente la balance générale suivante :

Dépenses de fonctionnement	176 886 €
Recettes de fonctionnement	176 886 €
Dépenses d'investissement	125 974 €
Recettes d'investissement	125 974 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le « Budget primitif principal » pour 2010 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

7. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des contributions directes comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %	Bases d'imposition prévisionnelles 2007	Produit correspondant en €
<i>Taxe d'habitation</i>	6,96	171800	11 957
<i>Foncier bâti</i>	8,71	101200	8 815
<i>Foncier non bâti</i>	41,36	15 800	6 535
		TOTAL	27 307

(Vote : Pour une hausse uniforme de 1 % : 6 voix - Pour ne pas augmenter les taxes : 4 voix)

8. Demande de subvention – Voyage scolaire dans le Marais Poitevin

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par le Lycée Schattenmann de Bouxwiller pour un voyage éducatif du 26 au 30 avril 2010 dans le Marais Poitevin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accorder une subvention de 45 € (soit 9 € par jour) au Lycée Schattenmann de Bouxwiller, en faveur de l'élève SCHWOOB Inès, domiciliée à Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2010

(Approuvé à l'unanimité)

9. Demande de subvention – Voyage à Heilbronn (Allemagne)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par le Collège du Val de Moder pour un voyage éducatif du 10 au 14 mai 2010 à HEILBRONN en Allemagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accorder une subvention de 45 € (soit 9 € par jour) au Collège du Val de Moder, en faveur de l'élève OEHLVOGEL Céline, domiciliée à Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2010

(Pour : 9 voix – Abstention : 1 voix (OEHLVOGEL))

10. Demande de subvention – Voyage aux ORRES dans les Alpes

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par le Collège du Val de Moder pour un voyage éducatif du 24 au 29 janvier 2010 aux ORRES dans les Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accorder une subvention de 54 € (soit 9 € par jour) au Collège du Val de Moder, en faveur de l'élève INGWILLER Lucas, domicilié à Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2010

(Approuvé à l'unanimité)

11. Subvention pour un projet de développement économique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accorder une subvention de 200 € à l'Association ADEKACI « Aide au Développement du Katiara en Côte d'Ivoire » pour la réalisation de l'adduction d'eau du village de Côte d'Ivoire, village dont est originaire le père Germain COULIBALI, ancien curé de Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2010

(Vote : Pour : 6 voix – Abstention : 2 voix – Pour une autre proposition : 2 voix)

12. Approbation de diverses factures

M. le Maire présente diverses factures relatives :

- à la remise des médailles à divers membres du Conseil Municipal ainsi qu'au personnel communal
- au départ à la retraite de l'adjoint technique de 2^e classe chargée de l'entretien de l'école et de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les factures suivantes :
 - Restaurant « La Cour des oiseaux » à Gougenheim pour un montant de 1 591,20 €, relative au repas lors de la remise des médailles ;
 - Hôtel-Restaurant de l'Agneau à Pfaffenhoffen pour un montant 150 € relative au départ à la retraite de Mme Liliane LAEMMEL, vacataire pour l'enseignement religieux à l'école de Grassendorf
 - Voyages MUGLER-RINGENBACH de INGWILLER de 700 € relative au départ en retraite de Mme Irène JOCHMANN, adjoint technique 2^e classe au service de l'école-mairie.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2010.

(Pour : 9 voix – Abstention : 1 voix (JOCHMANN))

13. Travaux de prévention contre les coulées de boue

M. le Maire Bernard INGWILLER et M. BATT Michel, membre du Conseil Municipal et technicien agricole à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, exposent au Conseil Municipal que, suite aux coulées d'eau boueuse engendrées par les forts orages des années précédentes, il y a lieu de mettre en place des micro-ouvrages destinés à enrayer ces phénomènes.

Les travaux consistent en la mise en place :

- de fascines Route de Morschwiller (20 ml), aux lieux-dits « Englicher Berg » (35 ml) et « Borsau » (130 ml)
- d'une bande enherbée (465 ml) route de Morschwiller .

Le Maire présente au Conseil Municipal divers devis pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier les travaux de réalisation des fascines d'une longueur de 185 ml à la SARL ALTERNATIVE ENVIRONNEMENT de Saverne pour un montant total de 12 169,30 € TTC ;
- CONFIE la réalisation de la bande enherbée à l'exploitant agricole OEHLVOGEL
- DECIDE d'indemniser les exploitants agricoles concernés comme suit :
 - 2 € par mètre linéaire pour les fascines
 - 1 € par mètre linéaire pour la bande enherbée ;
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de 2010 ;
- AUTORISE le Maire à signer les conventions prévues avec les exploitants agricoles concernés ;
- DEMANDE la participation financière du Département.
- SOLLICITE l'accord du Département pour le démarrage anticipé des travaux, vu les risques climatiques pouvant engendrer des dégâts.

(Approuvé à l'unanimité)